

# Compte rendu de séance du Conseil Municipal

du 17 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 17 juin à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 8 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

*Étaient présents : Monique Delemme, Daniel Droin, François Lamy, Norbert Favin, Yves Hergoualc'h, Jean Pucheu, Emmanuel Besnard, Philippe Chauveau, Yves Leers, Hervé Rivoalland, Monique Falc'hon,*

*Pouvoirs : Françoise Echaubard à Daniel Droin, Diane Guillaume à Philippe Chauveau*

*Secrétaire de séance : Hervé Rivoalland*

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 9 mars 2010 par Yves LEERS, qui est approuvé à l'unanimité.

## **CONVENTION CHEMIN DE STE GENEVIEVE**

Le tracé d'un chemin en limite de la commune avec celle de Ste Geneviève-les-Gasny a fait l'objet d'une modification de son tracé, régularisant là un fait acquis de longue date.

## **DEPLACEMENT DU TRACÉ DU CHEMIN RURAL N°28 dit SENTIER DU CHAMP à L'ANE**

### **Délibération**

#### **OBJET : DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL N° 28 dit Sentier du Champ à l'Ane**

Monsieur le Maire propose, pour faciliter l'accès aux parcelles ZB 111 et ZB 124, de déplacer le Chemin Rural n° 28 dit Sentier du Champ à l'Ane en limite de la parcelle ZB 111A et B (bois). Ces dites parcelles étant la propriété de Monsieur Robert PERRET demeurant à Bois Jérôme 27620, demandeur.

**Le conseil municipal**  
**Après avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Accorde** le déplacement du Chemin Rural n° 28 dit Sentier du Champ à l'Ane en limite des parcelles ZB111A et B (bois).

**Dit** que ce chemin devra garder ses caractéristiques à savoir 3 m de largeur.

**Dit** que 2 bornes devront être implantées aux deux angles Est du chemin au frais du demandeur de la modification du tracé du chemin.

**Dit** que les frais de bornage seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

## **RUE CLAUDE MONET**

Rapport de commission « Rue C. Monet ».

La Soderef et EAD, mandatés par la Commune sur le dossier de reprofilage de la rue C. Monet poursuivent leur étude, avec l'objectif de créer un caniveau central de réception des eaux de pluie, ceci d'une part pour des raisons paysagères, et d'autre part afin de limiter les coûts de pose de canalisations enterrées, dont l'entretien sur le long terme s'avèrerait être une lourde charge pour le budget communal.

Ce profil de voie à caniveau central, conseillé et souhaité par les membres de la commission « Rue C. Monet », devra manifestement être aménagé en quelques endroits précis de la rue, où la configuration topographique et la déclivité des terrains en aval de la colline sont autant d'obstacles naturels à la création du versant Sud du profil en V évoqué ci-dessus.

Un passage des équipes Soderef et EAD est prévu entre les 8 et 13 juillet, pour procéder à de nouveaux relevés topographiques et pour s'accorder au cas par cas.

Yves Leers s'étonne que la commission urbanisme n'ait pas été conviée dans son ensemble à cette réunion sur le devenir de la rue Claude Monet.

M. le Maire rappelle que le Conseil Général (CG27) reste un partenaire financier de premier plan sur ce dossier.

## **ONF MARAIS COMMUNAL REBOISEMENT SUR 5ha 20**

### **Délibération**

#### **OBJET : REBOISEMENT DU MARAIS COMMUNAL (parcelle n°4)**

Dans le cadre de l'amélioration environnemental du marais communal suivant le programme d'actions mené depuis quelques années avec l'Office National des Forêts, Monsieur le Maire présente le projet de reboisement de 5ha24ca de l'ONF et sollicite l'aide financière de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure

#### **Le Conseil Municipal Après avoir délibéré, A l'unanimité**

**Approuve** ce projet de reboisement (coût estimé à 24 767 € sur 2 ans - hors subventions)

**Décide** de confier à l'ONF le suivi du dossier de demande de subventions auxquelles il peut prétendre auprès de la Direction Départementale des Territoires

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes conventions et autres pièces se rapportant au présent dossier.

Reste à reboiser dans le marais communal une surface de 7,24 hectares.

La DDTE soutient financièrement un reboisement si celui-ci dépasse 5 ha, ce qui est le cas.

Une question reste en suspens, sur la proportion de ce marais communal visée par un classement Natura 2000. La part de la subvention prise en charge par la DDT est de 50 % usuellement, et passe à 60 % s'il y a classement en zone Natura 2000.

## **POSE PANNEAU LUMINEUX SUR RD5 - Demande de subvention –**

Sur demande du conseiller Rivoalland, (Grande Commission du 21 avril 2010), qui a présenté un type d'équipements sécuritaires automatiques lumineux, donnant information en temps réel aux conducteurs de véhicules à moteur sur leur vitesse de déplacement. Il a été unanimement convenu que cet aménagement sera réalisé sous réserve d'obtention d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police du Conseil Général.

### **Délibération**

#### **OBJET : AMENDES DE POLICE - Aménagement sécuritaire – Panneau lumineux sur RD5**

M. le Maire soumet au conseil municipal :

- la nécessité de prévoir un aménagement sécuritaire sur la RD5 (chemin du Roy) sens Vernon-Gasny et sens Gasny-Vernon, par la pose de panneau lumineux et de leur radar de détection de vitesse.
- le détail de cet aménagement qui serait subventionné au titre de la répartition des produits des amendes de police

#### **Le conseil municipal Après avoir délibéré A l'unanimité**

**Décide** de solliciter le Conseil Général de l'Eure pour l'obtention d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police.

**Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à cet aménagement.

## **POSE COUSSIN BERLINOIS rue Claude Monet**

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis sur la pose de deux coussins dits « berlinois » à mettre en place rue Claude Monet, au niveau de la propriété Peers de Nieuwburgh (n° 21) (sens montant et descendant)  
L'installation de ces coussins, devant permettre le renforcement de l'arrêté municipal limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Claude Monet et les rues adjacentes, servira de test d'essai dans le cadre du réaménagement de la circulation dans le village.

11 pour et 3 abstentions ( Daniel Droin, Françoise Echaubard, Monique Delemme)

## **DEMANDE DE CESSION DES ESPACES VERTS DU CLOS PETER EDGE A LA COMMUNE DE GIVERNY**

M. le Maire rappelle au Conseil que le lotissement « Clos Peter Edge » relève, selon ses statuts, du droit privatif.  
De ce fait, les services d'assainissement de la Cape (ramassage des ordures ménagères) ne sont pas autorisés à emprunter la voie desservant.  
Le comité associatif des copropriétaires du Clos Peter Edge a décidé de céder à titre gracieux à la Commune les espaces verts du lotissement, charge à elle d'en maintenir l'état et la destination première, en échange de quoi les véhicules de ramassage des ordures pourront emprunter la voie desservant le lotissement pour récolter lesdites ordures.

A l'unanimité sous réserve de la participation financière du lotissement aux frais encourus.

## **DECISION MODIFICATIVE n°1**

### **Délibération**

### **OBJET : Décision modificative n° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours .

Considérant d'autre part la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

**GIVERNY - BP 2010**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2010	DM n°1	Total	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2010	DM n°1	Total BP 2010
				BP 2010					
61521	Entretien et réparations sur terrain	25 000	-1 432	23 568					
61523	Entretien voies et réseaux	30 000	-2000	28 000					
				0					
023	Virement à la section d'investissement	127 200,81	3 432	130 632,81					
	Total Dépenses Fonctionnement DM n°1		0						
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	530 115,81		530 115,81		<b>Total Recettes Fonctionnement</b>			

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2010	Modif n°1	Total BP 2010	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2010	Modif n°1	Total BP 2010
2128	Electrification terrain de boules (Marais)		3 670		021	Virement de la section d'investissement	127 200,81	3 432	130 632,81
2152	Rue Claude Monet - Coussin berlinois		4 186		10251	Dons (Fondation Patrimoine)	5 000	10 000	15 000
2152	Signalisation "La réserve" "la mairie"		2 990						
2152	Achats panneaux défense de stationner et sens interdit		1 391						
2188	Drapeaux, attaches		1 195						
	<b>Total Dépenses investissement DM n°1</b>		<b>13 432</b>			<b>Total Recettes Investissement DM n°1</b>		<b>13 432</b>	
	<b>Total Dépenses investissement</b>	589 718,81	<b>13 432</b>	603 150,81		<b>Total Recettes Investissement</b>	589 718,81	<b>13 432</b>	603 150,81

**ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES - subvention complémentaire**

**Délibération**

**OBJET : Subvention complémentaire à l'APAC - Association d'Aide aux Personnes Agées du Canton d'Ecos**

Le montant de l'aide par habitant a été récemment fixé à 6,75 € pour 2010. Monsieur le Maire propose donc d'octroyer à l'APAC une subvention complémentaire au montant alloué par la commune en 2010.

**Le conseil municipal**  
**Après avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Décide** d'octroyer une subvention complémentaire de 248 € à l'APAC d'Ecos  
**Dit** que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

## **SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE GIVERNY**

### **Délibération**

#### **OBJET : SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE GIVERNY**

Monsieur le Maire propose d'octroyer au Comité des Fêtes de Giverny une subvention d'un montant de 1 000 € (Mille euros) pour l'année 2010

#### **Le conseil municipal**

**Après avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Décide** d'octroyer une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de Giverny.

**Dit** que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Campagne de Fleurissement (Conseil Général de l'Eure)**

Monsieur le Maire émet le souhait que les deux conseillers Hergoualc'h et Besnard, jardiniers de leur état, soient présents le mercredi 30 juin à 8 heures 50 pour accueillir le Comité Interdépartemental du Fleurissement des Villages.

### **Office de Tourisme communautaire**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du comité de direction de l'office de tourisme communautaire, de ce jour, au cours de laquelle ont été validées deux conventions de partenariat, l'une avec l'association « Accueil des Villes Françaises Vernon » et l'autre pour la publication de disponibilités d'hébergement avec les hébergeurs partenaires.

Monsieur le Maire a insisté sur les demandes des touristes concernant notamment l'installation de toilettes publiques, de distributeurs de billets et d'aires de pique-nique.

### **Ramassage des ordures ménagères**

En réponse au courrier de Monsieur le Maire, M. Gérard Volpatti, Président de la Cape, l'informe des nouveaux horaires de ramassages des ordures ménagères : à partir de 4h le jeudi matin.

### **Accueil des enfants des écoles à Giverny**

M. le Maire informe les conseillers qui ne le sauraient pas que l'attractivité muséale de Giverny semble vouloir être le prétexte à un certain type de « lâchers d'écoliers » dans Giverny. En effet, en fin d'année scolaire, il n'est pas rare de voir des bus déposer des nuées d'enfants venant de tous horizons territoriaux, livrés à eux-mêmes ou peu encadrés. Une fois la visite des musées faite, on retrouve ces élèves disséminés dans le village. La Commune doit parfois s'improviser au rassemblement des enfants égarés quand il ne faut pas en hâte leur trouver un abri contre la pluie ou leur fabriquer des imperméables avec des sacs poubelle. Les musées interrogés sur ce sujet, assurent qu'en cas de pluie, c'est aux enseignants de prendre la décision de retourner aux cars et de repartir.

Mention en sera faite auprès de l'OTC.

### **Rue Claude Monet - mise en voie piétonne - bilan**

Monsieur Droin dresse un planning pour la dépose des panneaux de sens interdit et de stationnement, à faire au soir des jours de mise en voie piétonne de la rue Monet.

La séance est levée à 22h00.